

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/159 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'INSTAURATION EN CORSE D'UN PASS SANTE CONTRACEPTION

SEANCE DU 24 JUIN 2011

L'An deux mille onze et le vingt-quatre juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme GIACOMETTI Josepha à Mme SCIARETTI Véronique
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
M. MOSCONI François à M. FEDERICI Balthazar
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
M. ORSINI Antoine à Mme MARTELLI Benoîte
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. SANTINI Ange
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 56,

VU la motion déposée par Mme Christine GUERRINI, au nom du groupe « Rassembler pour la Corse »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que le taux de recours à l'IVG en France demeure à un niveau relativement élevé par rapport aux autres pays européens (autour de 14 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans),

CONSIDERANT qu'on compte aujourd'hui en France 13 500 IVG chez des jeunes mineures ; or, et c'est là un paradoxe, 72 % de ces jeunes filles qui pratiquent une IVG sont par ailleurs sous contraceptif, mais elles sont mal informées, elles l'utilisent mal, elles n'ont pas été suffisamment accompagnées,

CONSIDERANT que, sur le sujet délicat de l'éducation à la sexualité, l'école a avant tout une mission d'information et de prévention, assurée depuis longtemps par les personnels de santé scolaire,

CONSIDERANT que, le 26 avril dernier, Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale et Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, ont présenté les premiers exemplaires du «PASS Santé Contraception» qui permettra à 159 000 lycéennes et lycéens d'accéder gratuitement et de façon anonyme à une contraception pendant quelques mois dans la région francilienne,

CONSIDERANT que la Corse est une des régions de France métropolitaine qui enregistre le plus fort taux d'IVG avec 19,6 IVG en 2009 pour 1 000 femmes, soit une IVG pour 2 naissances, et par là même, se situe nettement au dessus de la moyenne nationale,

CONSIDERANT que 1 446 avortements ont été pratiqués en Corse en 2009 pour 2 805 naissances, plaçant la Haute-Corse en tête, avec 984 IVG pour 1 506 accouchements,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME le besoin d'assurer dans les faits un accès gratuit et confidentiel des jeunes au conseil ainsi qu'à la prescription et à la délivrance de produits contraceptifs.

PROPOSE de nouer un partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, en vue d'expérimenter en Corse le «PASS Santé Contraception».

PRECISE qu'à l'instar de ce qui a été mis en place en Ile-de-France, le dispositif insulaire :

- Comprendra le « PASS », composé de six coupons, qui permettra aux jeunes de se rendre de façon anonyme et gratuite chez les professionnels de santé : médecin généraliste, gynécologue, laboratoire d'analyse. Il permettra ainsi la prescription de tous les types de contraceptifs : pilule, patch, anneau, préservatif masculin..., etc.
- Reposera en grande partie sur les professionnels de santé scolaire qui joueront un rôle clé dans la mise en œuvre du dispositif puisque ce sont eux qui pourront remettre, après un entretien personnalisé, lesdits PASS ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 juin 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI